



Procès-verbal

de la séance de l'Assemblée générale
du 29.06.2018 à Morges à 17h15, dans le Foyer 1
du Théâtre de Beausobre

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les comptes 2017.
2. Rapport de l'organe de révision.
3. Approbation des comptes du rapport de l'organe de révision, décharge au Conseil d'administration.
4. Désignation de l'organe de révision.
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Daniel Gebhard, représentant des Actionnaires privés, élu par l'Assemblée générale.
6. Divers

Le Président du Conseil d'administration salue les membres des exécutifs des communes représentées, les Actionnaires de la société Transports de la région MORGES – BIÈRE – COSSONAY SA.

C'est avec grand plaisir qu'il déclare ouverte l'**Assemblée générale ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2018** et remercie le Directeur, M. F. Gatabin d'assumer la fonction de secrétaire.

Les Communes de Mont-la-Ville, Yens et Ballens ainsi que plusieurs Actionnaires privés se sont excusés.

La Confédération est représentée par M. N. Firouzi de l'Office fédéral des transports. M. J.-Ch. Lagnaz, responsable de la division management des transports, représente l'Etat de Vaud. La Banque Cantonale Vaudoise est représentée par Mme M. Aubert-Gras.

Tous les détenteurs d'actions nominatives, inscrits au registre des actions en date du 09 juin 2018, ont été convoqués par lettre personnelle en leur adressant la carte d'admission ainsi que le rapport de gestion. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer.

M. R. Ropraz est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence indique que 19 Actionnaires sont présents et qu'ils représentent 83.79 % des actions, donnant droit à 89'518 voix.

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les comptes 2017

Les Actionnaires présents sont en possession du 15^{ème} rapport du Conseil d'administration des Transports de la région Morges – Bière – Cossonay SA portant sur la gestion et les comptes 2017.

Ce rapport est commenté par le Directeur, M. F. Gatabin.

Le Président ouvre la discussion sur ce 15^{ème} rapport.

2. Rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à M. G. Chiusano de la Fiduciaire Fidinter SA pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

3. Approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision, décharge au Conseil d'administration

Les comptes ont été approuvés par l'OFT en date du 29 mai 2018, sous réserve d'une correction de l'attribution du résultat 2017 dans le cadre des comptes 2018.

Le Conseil d'administration vous propose de traiter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Allocation et rétrocession du résultat : - 1'970'120.-

Allocations du résultat	Attribution(+) Dissolution(-)
Réserve libre	- 137'861
Réserve transports spéciaux	- 456'433
Réserve infrastructure ferroviaire (Art. 67 LCdF)	- 349'885
Réserve trafic régional route (Art. 36 LTV)	- 277'421
Réserve funiculaire (Art. 36 LTV)	- 300'519
Réserve trafic marchandises	+ 4'736
Réserve trafic gravier	+ 18'177
Réserve trafic régional chemin de fer (Art. 36 LTV)	- 345'048
Réserve régional non cofinancé par la Confédération	- 125'865
Total des allocations en CHF (*)	- 1'970'120

* figure en page 24 des Comptes annuels MRC 2017

Avant de soumettre les différents objets au vote, le Président ouvre la discussion sur le rapport, la gestion et les comptes ainsi que la proposition d'affectation des excédents de charges et recettes.

La parole n'est pas utilisée, l'objet est soumis au vote :

L'approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes, l'approbation du rapport de l'organe de révision, la proposition d'affectation des excédents de dépenses et de recettes ainsi que la décharge au conseil d'administration.

Le vote à main levée est effectué.

Avis contraire : 0

Abstention : 1, M. N. Firouzi, représentant de l'Office fédéral des transports (OFT).

- **C'est à la majorité des Actionnaires présents ; que les comptes 2017, le rapport de l'organe de révision, la proposition d'affectation des excédents de dépenses et de recettes sont approuvés, et qu'il est donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion.**

Au nom du Conseil d'administration, M. J.-H. Burnier remercie M. F. Gatabin, Directeur, ainsi que tous les cadres et collaborateurs des MBC pour leur engagement afin d'assurer une saine gestion très rapidement de la Société.

4. Désignation de l'organe de révision

Notre organe de révision actuel, la fiduciaire Fidinter, à Lausanne, a officié pour sa septième année. Le Conseil propose aux Actionnaires de désigner la fiduciaire Fidinter SA à Lausanne comme organe de révision pour l'exercice 2018.

Il n'y a pas d'opposition. La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Renouvellement du mandat de M. Jean-Daniel Gebhard, représentant des Actionnaires privés, élu par l'Assemblée générale

Pour rappel, le Conseil d'administration est composé de 9 Administrateurs, dont deux représentent le milieu de l'économie et sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 5 ans. Il s'agit de MM. J.-D. Gebhard et J.-M. Chollet, les 7 autres membres sont désignés par les collectivités publiques, dont :

- 1 Administrateur par l'Etat de Vaud pour une durée de 3 ans en la personne de M. N. Cottier.
- 3 Administrateurs nommés par les communes desservies par le rail et le funiculaire, MM. J.-H. Burnier, Ch. Croisier, G. Rime. Suite à l'élection de M. Croisier en 2016, le Président tient à rappeler que les candidats au Conseil d'administration doivent obligatoirement être en fonction dans une municipalité et habiter dans une localité desservie par une gare.
- 3 Administrateurs nommés par les communes desservies par la route, MM. V. Jaques, F. Monnin, D. Mosini.

Le mandat de Monsieur J.-D. Gebhard arrive à échéance à la fin juin 2018.

M. J.-D. Gebhard est toujours fort intéressé à ce poste d'Administrateur et souhaite continuer à siéger.

Aucune autre candidature n'étant proposée par les Actionnaires, l'objet suivant est soumis au vote :

L'approbation de la réélection de M. J.-D. Gebhard comme Administrateur représentant des Actionnaires privés.

Le vote à main levée est effectué.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

- **C'est à l'unanimité des Actionnaires présents que M. J.-D. Gebhard est réélu comme Administrateur représentant des Actionnaires privés.**

Ce dernier remercie tous les Actionnaires de la confiance qu'ils lui témoignent.

6. Divers

Aucune demande officielle ne nous est parvenue. Le Président donne la parole à qui veut la prendre. Aucune question n'est posée.

Comme pratiqué ces dernières années, le Conseil d'administration vous propose de mettre le procès-verbal de cette assemblée en consultation sur le site Internet des MBC dès le lundi 09 juillet 2018. Il sera disponible au siège de la Société, avenue de La Gottaz 28 A, dès cette date et il pourra être envoyé aux Actionnaires qui en feraient la demande.

Passé la date du 09 août 2018, sans remarque, ce procès-verbal sera considéré comme accepté.

Le Président lève la séance et invite les personnes présentes au traditionnel apéritif-dîatoire offert par la Société.

Séance levée à 18h19.

Jacques-Henri Burnier



Président du Conseil d'administration

François Gatabin



Secrétaire